

Plus de 65 ans: le capital suffira-t-il jusqu'à la fin de la vie?

L'âge de la retraite AVS n'est plus une limite stricte. On estime que 20% des personnes âgées de 65 à 74 ans restent actives. Pour les personnes qui continuent de travailler, la charge fiscale réserve souvent une mauvaise surprise. Pour l'atténuer, PensExpert a développé la rente «Stop & Go».

RÉAFFILIATION À LA CAISSE DE PENSION

- ☐ Des cotisations d'épargne supplémentaires renforcent les prestations de vieillesse. Les versements au pilier 3a restent possibles.
- ☐ Allègement fiscal grâce à la déductibilité des cotisations d'épargne.
- ☐ Suspendre temporairement la rente de vieillesse en cours et réduire la charge fiscale (rente «Stop & Go»).
- ☐ En cas de cessation définitive de l'activité lucrative, une rente complémentaire avec un taux de conversion plus élevé est versée.
- ☐ Examiner un nouveau calcul de la rente AVS en cas d'activité au-delà de l'âge de référence.



QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?